



L'an deux mille quatorze, le douze mars à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chalais.

Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS	AUBETERRE sur DRONNE
M. Bernard BERTON	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Pas de représentants présents	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE - Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY – Pascal BOURDIGEAUD	BORS DE MONTMOREAU
M. Olivier RIVALAN - Fabrice BORDE	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Myriam VIGNAUD	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT	CHAVENAT
M. Julien COGULET- Marie GAZEL	COURGEAC
M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Noël GEORGES	CURAC
M. Pas de représentants présents	JUIGNAC
M. Cyril BRARD - Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE – Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET	MONTBOYER
M. Damien HERY	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU – Jean Claude CHAUMET	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Daniel ROUSSE	ORIVAL
M. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD – Loïc SEGUIN	St AMAND DE MONTMOREAU
M. Michaël PASQUIER – Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Vincent FROUGIER	St EUTROPE
M. Dominique BLANLOEUIL – Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Loïc CIMETIERE – Martine VAN LECKWYCK - CATRY	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN – Alexandre DOUSSAINT	St QUENTIN DE CHALAIS
M. William RICHARD	St ROMAIN
M. Christian MARCADIER	St SEVERIN
M. Nicole GEIMOT – Claudia CABROL	YVIERS

Date de la convocation : 18 avril 2014 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 30

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 19

Nbre de votants : 34

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
- M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique

Ordre du jour :

- Délibérations statutaires
 - Election du Président
 - Election des trois vice présidents
 - Election des neuf membres du bureau
- Commission d'appel d'offres : CAO
- Commission consultative des marchés publics
- Vote des indemnités de fonctions
- Commission des travaux
- Indemnité du trésorier
- Nomination de deux représentants au chantier d'insertion Pass Sud Charente
- Désignation de deux délégués à Charente Eaux
- Comptabilité : Décision modificative
- Désignation de deux délégués CNAS
- Présentation générale du syndicat
- Questions diverses

Introduction de la réunion

Monsieur le Président remercie les délégués de leur présence et propose de modifier l'ordre du jour (éléments écrits en bleu). Les délégués acceptent cette modification d'ordre du jour.

Délibération statutaires

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël Boniface, Président sortant au SIAH du Sud Charente.

Monsieur Jean Claude Faure, doyen d'âge parmi les conseillers syndicaux a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président.

1 - Le président de séance explique au comité syndical que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.
M. Joël Boniface se présente comme seul candidat.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 33

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

a obtenu : Joël BONIFACE : 33 voix - **Monsieur Joël Boniface est élu Président au 1^{er} tour.**

Remarque : Mr Stéfaniak est arrivé en cours de déroulement du scrutin et n'a donc pas pu prendre part à ce vote.

2- Monsieur Boniface, après avoir donné lecture des articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-4 à L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le comité syndical à procéder à l'élection des vice-présidents, conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article 7 de statut définit la constitution du bureau : A savoir : 1 président – 3 vice présidents – 9 membres

Il rappelle que le bureau syndical comprend : 1 président - 3 vice-présidents - *9 membres

Election des trois vice présidents :

1^{er} vice président : Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.
M. Stéphane Béguerie se présente comme seul candidat.

Premier tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 34 - Bulletins blancs ou nuls : 3 - Suffrages exprimés : 31 - Majorité absolue : 16

a obtenu : Stéphane Béguerie : 30 voix - Bernard Herbreteau : 01 voix

Monsieur Stéphane Béguerie est élu vice président au 1^{er} tour.

2^e vice président

Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.
M. Joël Moty se présente comme seul candidat.

Premier tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 34 - Bulletins blancs ou nuls : 0 - Suffrages exprimés : 34 - Majorité absolue : 18

a obtenu : Joël Moty : 33 voix - Stéphane Béguerie : 01 voix

Monsieur Joël Moty est élu vice président au 1^{er} tour

3^e vice président

Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

M. Bernard Herbreteau se présente comme seul candidat.

Premier tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de bulletins : 34 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 32 - Majorité absolue : 18

a obtenu : Bernard Herbreteau : 32 voix

Monsieur Bernard Herbreteau est élu vice président au 1^{er} tour

3- Election des 9 membres du bureau

Après appel à candidatures pour les 9 membres, il est procédé à l'unanimité de membres présents de procéder au vote à main levée.

Se sont présentés : MM. Dominique Blanloeuil, Christophe Petit, Régis Chalard, Yves Dupuy, Cyril Brard, Laurent Esclasse, Régis Stéfaniak, Daniel Boucherie, Philippe Fouga.

L'ensemble des membres qui se sont présenté a été élu à l'unanimité.

4- Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offre comprend :

- *1 président
- *3 membres titulaires
- *3 membres suppléants

Après appel à candidatures pour les 6 membres, il est procédé à l'unanimité de membres présents de procéder au vote à main levée.

Se sont présentés en titulaires : **Régis Chalard, Stéphane Béguerie, Thierry Jauvin**
Se sont présentés en suppléants : **Bernard Herbreteau, Moty Joël, Philippe Fouga**

L'ensemble des membres qui se sont présenté a été élu à l'unanimité.

Pour les marchés non formalisés et n'entrant pas dans le cadre de la CAO, c'est la commission consultative des marchés publics qui sera réunie et qui se composera des mêmes membres que la CAO.

Indemnités de fonctions

Fixation des indemnités de fonctions du Présidents et des vices présidents

Monsieur le Président expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des présidents et vices présidents des syndicats issues des articles L.5211-12, R5212-1, R5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ces articles précisent que:

*le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1015 (3801,47€) applicable à partir de mars en fonction du mandat et de la population concernée par le syndicat.

*le plafond des indemnités pour le syndicat ayant une population comprise entre 10 000 et 19999 habitants s'élève à 21,66 % de l'indice 1015 pour le président et 8.66 % de l'indice 1015 pour les vice présidents.

Monsieur le Président précise que ce syndicat est grand par sa taille (11925 habitants et 36 communes) mais reste modeste par ses recettes communales, par conséquent il ne souhaite pas que l'indemnité du président pèse trop lourd sur le budget et propose de ne percevoir que **50% de l'indemnité maximum.**

Cela correspondant à 10,83 % de l'indice 1015 soit 411,70 brut.

Il évoque la possibilité d'indemniser les vice-présidents mais rappelle qu'historiquement les vice présidents n'ont jamais été indemnisés eu égard notamment des petits moyens financiers du syndicat.

Il a été décidé :

- que le président recevra une indemnité correspondant à **10,83 % de l'indice 1015 soit 411,70€ brut**
- que l'indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique en cas de revalorisation réglementaire
- que les vice-présidents ne percevront pas d'indemnités mais seront remboursés de leurs frais de déplacements suivant le barème en vigueur

Commission des travaux

Monsieur le président propose de constituer une commission des travaux historiquement présente dans la collectivité et composée de six membres.

Il propose aux membres présents qui le désirent de poser leur candidature et propose de procéder au vote à main levée pour l'élection.

Se sont présentés et ont été élus:

Commune	Nom	Commune	Nom
<i>Aubeterre</i>	LAFRAIS Jean Paul	<i>St SEVERIN</i>	MARCADIER Christian
<i>Bonnes</i>	BEGUERIE Stéphane	<i>St Laurent de belzagot</i>	BLANLOEUIL Dominique
<i>Pillac</i>	BOUILLON Géraldine	<i>St Quentin de Chalais</i>	JAUVIN Thierry

Indemnité du trésorier

Le président expose :

VU, l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982

VU, le décret 82-979 du 19 novembre 1982

VU, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

VU, l'arrêté du 16 septembre 1983

Qui ont fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs municipaux et syndicaux
CONSIDERANT, les prestations assurées par le comptable,

Sur l'indemnité de CONSEIL

Monsieur le Président expose au comité syndical que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au comptable en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable. Suite aux élections de 2014, qui ont conduit au renouvellement de l'Assemblée délibérante, il propose d'attribuer au comptable l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Oû cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, décide d'accorder, l'indemnité précitée sur la base du taux maximal (100 %) fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. De fait, Mme Anne BEAUVAL percevra cette indemnité à compter de l'année 2014 au taux de 100 % pour l'année civile et entière

Sur l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires

Le comité syndical décide en outre d'attribuer au comptable l'indemnité d'aide à la confection de budget d'un montant annuel de :

- 30,49 € sur la base du taux maximal (100 %) pour l'année civile et entière

Nomination de deux représentants au chantier d'insertion Pass Sud Charente

Monsieur le Président explique que le syndicat est membre de droit de l'association d'insertion Pass Sud Charente depuis 2003. Il rappelle le conventionnement et le partenariat qui lie les deux structures.

Le syndicat doit désigner deux représentants amenés à siéger au conseil d'administration. Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Sont candidats : Mr Ribereau/Mme Geimot/Mr Fouga/Mr Boniface

Scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 34
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

ont obtenu :
Mr Ribereau : 20 voix
Mme Geimot : 21 voix
Mr Fouga : 1 voix
Mr Boniface : 24 voix

Le syndicat sera représenté par **Mme Geimot et Mr Boniface** au conseil d'administration de Pass Sud Charente

Désignation de deux délégués à Charente Eaux

Monsieur le Président expose au comité syndical, qu'en tant que collectivité membre de Charente Eaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués au Syndicat mixte de Charente Eaux.

Il rappelle qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui apporte à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. La gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé d'un délégué par collectivité membre disposant d'autant de voix que de compétences exercées par la dite collectivité.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du comité syndical de Charente Eaux.

Désignation : Titulaire : **Joël Boniface et suppléant : Stéphane Béguerie à Charente Eaux**

Comptabilité : Décision modificative

Décision modificative n°1 : Opérations travaux Tude et Affluents – Tranches 8 et 9

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'afin de prendre en compte l'intégralité des dépenses et recettes des opérations 40 et 41, il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits et d'intégrer les montants attribués de subvention pour ces opérations selon les écritures suivantes :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2315 op 40	Travaux Tude et Affluents 2013	44 141€	
61523	Entretien voies & réseaux	- 9 241€	
1322 op 40	Subvention Région		6 900€
1322 op 41	Subvention Région		2 400€
1323 op 40	Subvention Département		10 000€
1328 op 40	Subvention Agence Adour Garonne		5 600€
1328 op 41	Subvention Agence Adour Garonne		10 000€
023	Virt section investissement	9 241€	
021	Virt de la section de fonctionnement		9 241€

Il a été décidé de transférer les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessus.

Désignation de deux délégués locaux au CNAS (Elus et Agents)

Monsieur le Président expose au comité syndical que le syndicat est adhérent au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il rappelle les missions du CNAS et demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation de deux délégués (un élu et un agent)

Désignations : **Mr Boniface Joël, Président, en qualité de délégué « élu » et Mr Pannetier Gaël, en qualité de délégué « agent »**

Présentation générale du syndicat

Une présentation du syndicat est faite pour permettre aux nouveaux délégués de mieux comprendre le fonctionnement de cette collectivité et vient compléter les informations contenues dans la chemise qui a été remise au début de la réunion.

Le président propose de réaliser une visite de terrain au cours de l'année 2014 pour que les élus puissent mieux appréhender certains types de travaux.

Questions diverses

Q : Mr Béguerie Stéphane fait remonter son observation sur les populations importantes de ragondins sur la commune de Bonnes. Il demande quel rôle le syndicat peut jouer face à cette problématique.

R : Le président est tout à fait conscient des désagréments engendrés par les ragondins lorsque la population est importante. Il rappelle que la lutte contre le ragondin n'est pas une compétence syndicale mais elle est exercée réglementairement par les Groupement de Défense contre les Organismes nuisibles. (GDON)

C'est à eux que revient cette lutte. Néanmoins, le syndicat qui y retrouve un intérêt direct sur les berges vient en appui aux trois GDON présent sur l'emprise syndicale, en versant une subvention en fonction des actions qui sont menées et cela depuis plus de 10 ans.

Lors de la reconnaissance terrain réalisée en 2013, une cartographie a été réalisée permettant de mieux appréhender les concentrations de ragondin sur chaque cours d'eau.

La préparation du prochain programme de travaux est le moment pour réfléchir sur une meilleure articulation entre les GDON et le syndicat pour une meilleure efficacité sur le terrain.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 00.